

Le Parlement à l'œuvre : la Chambre des communes

Divers intervenants participent aux travaux de la Chambre des communes. Les députés défendent les intérêts des gens de leur circonscription et ils proposent des projets de loi, en discutent et adoptent des lois. D'autres personnes ayant des fonctions politiques, non politiques ou administratives les aident à faire leur travail.

Consulte la page <https://learn.parl.ca/CP> pour en savoir plus sur les principaux rôles à la Chambre des communes.



Peux-tu dire qui fait quoi à la Chambre des communes?

Relie par un trait chacun des rôles (à gauche) à sa responsabilité (à droite).



**LE GREFFIER
DE LA CHAMBRE**

Ce député est le chef du gouvernement et il défend les mesures et les politiques du gouvernement à la Chambre des communes.



**LE PRÉSIDENT DE
LA CHAMBRE DES
COMMUNES**

Le premier ministre choisit ces députés pour diriger les différents ministères, comme le ministère des Finances, le ministère de la Défense nationale et de ministère des Affaires étrangères.



LE PREMIER MINISTRE

Ce député facilite les débats, maintient l'ordre et interprète les règles et les traditions de la Chambre des communes.



LES MINISTRES

Ces députés n'appartiennent pas au parti qui est au pouvoir. Ils posent des questions au gouvernement et expriment un point de vue différent sur les questions à l'étude.



LE SERGENT D'ARMES

Ces députés appartiennent au parti qui est au pouvoir.



**LES DÉPUTÉS DU
GOUVERNEMENT**

Cette personne est l'administrateur général de la Chambre. Elle conseille notamment le Président sur la procédure parlementaire.



**LES DÉPUTÉS
DE L'OPPOSITION**

Cette personne voit à la sécurité de la Chambre des communes.